
CONSEIL D'UFR PROCES-VERBAL N°17

Jeudi 13/02/2025

Membres élu.e.s présent.e.s : Julie Decis, Nadine Dieudonné-Glad, Nicolas Douet, Gilles Dubus, Isabelle His, Armelle Jacquemot, Anne Jollet, Pascale Larigauderie, Matthieu Lee, Séverine Lemaître, Benoît Leroux, Mattéo Madier, Laurence Montel, Gabin Plantet, Robbin Plantet, François Rigalleau, Jean-Louis Yengué.

Membres élu.e.s excusé.e.s : François Brizay, André Chankowski, François Lumineau, Fanny Davancens, Thomas Guglielmo, Stéphane Jouffre, Marjolaine Mauroux.

Absent.e.s ayant donné procuration : François Brizay, André Chankowski, François Lumineau, Fanny Davancens, Thomas Guglielmo, Stéphane Jouffre, Marjolaine Mauroux.

Membres invité.e.s présent.e.s : Dolorès Albarracin, Emmanuel Babbi, Christel Bidet-Ildi, Mathilde Carrive, Jean-Baptiste Marchand, Mathias Millet, Naïk Miret, Fanny Renard, Ghislaine Stouder, Siobhan Vicente-fredefond, David Guillemain.

Membres invité.e.s excusé.e.s : Cécile Auzolle, Catherine Tréhondat, Olivier Clochard (représenté par Céline Bergeon), Cécile Voyer, François Pinalie.

Préambule :

Un hommage est rendu par le Doyen, la directrice du département d'Histoire et des élus, à Martin AURELL, Professeur d'Histoire médiévale à l'Université de Poitiers, décédé brutalement dans la nuit du 07 au 08 février dernier.

Les directrices des laboratoires du CRIHAM et du CESCUM sont absentes pour assister aux obsèques qui ont lieu en ce moment même à Nantes.

1. Approbation du procès-verbal n°15 du 19 décembre 2024

Le PV de la séance du 19 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal n°16 du 30 janvier 2025

Le PV de la séance du 30 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. Informations générales

Manifestations étudiantes :

Le bâtiment A4 est bloqué depuis hier. Le Directeur s'est déplacé sur les lieux, a rencontré des étudiants et noté que ce blocage était différent de celui du 29 janvier dernier. Des étudiants non cagoulés contrairement au dernier blocage et ouverts à la discussion. Le personnel administratif et les étudiants internationaux ont pu rentrer dans les bâtiments.

La parole est donnée à un élu étudiant qui explique que ce mouvement fait suite à un appel national des syndicats étudiants par rapport aux coupes budgétaires sur l'enseignement supérieur. Ce mouvement est effectivement organisé de manière différente, respect des lieux, pas de confrontation avec les administrations, soutien de certains personnels (notamment des bâtiments qui ont été bloqués), aide du Doyen de L&L (mise à disposition d'amphis).

Beaucoup d'étudiants mais aussi des enseignants, ATER, doctorants ont participé aux assemblées générales et tout le monde est invité à ces moments pour échanger sur l'avenir de l'université.

Un membre du conseil explique que cette mobilisation est vraiment importante, est d'une grande ampleur et est vivifiante par rapport à la sidération dans laquelle le personnel se trouve. Il faudrait, à minima, ne pas relever l'assiduité non pas uniquement sur les appels de journées nationales mais tout le temps pour les soutenir.

Une élue s'interroge sur le mail reçu de la présidence qui appelle les enseignants à être compréhensif envers les étudiants et demande si ces derniers ont également été destinataire du message car cela ne lui semble pas être le cas.

L'élue informe qu'en tant qu'enseignante, une mobilisation est prévue sur les jeudis dont un « jeudi noir » de l'université la semaine prochaine.

L'Assesseur à la formation confirme l'envoi du message de la VP formation à l'Assesseur qui a fait suivre à l'ensemble des responsables de départements et formations, charge à eux de le communiquer.

Le Directeur fait un rappel de la procédure. Lorsque la présidente veut s'adresser à l'ensemble du personnel elle le fait, lorsqu'elle passe par le VP formation, celui-ci adresse le message à l'assesseur formation qui, avec avis du Doyen, l'envoie aux directeurs de départements.

Un élu étudiant explique le contexte dans lequel le mail a été rédigé. Depuis l'organisation des blocus et les occupations de L&L, puis du A4 à SHA et SFA, une délégation de 30 étudiants s'est déplacée à la Présidence pour être entendu sur la demande de levé de l'assiduité pour les étudiants qui participaient aux blocus et mouvement étudiant. La Vice-présidente a répondu que cela n'était pas du regard de la Présidente mais qu'elle ferait un message demandant de la bienveillance à l'égard de ces étudiants.

Retour sur la réunion du 31 janvier 2025 avec l'équipe présidentielle :

Réunion avec une partie de l'équipe présidentielle sur la continuité de service avec transmission de chiffres globaux, et un regard transversal.

Pour rappel nous sommes toujours sous le régime des services votés.

Les dépenses doivent être liées à la pédagogie (arbitrage dans les composantes) :

- Si possible, différer tous les achats informatiques
- Les missions (visites apprentissages et visites terrains) de personnels dans le cadre de l'enseignement sont à regarder avec la plus grande attention
- Privilégier si possible la Visio lorsqu'il y a plus d'une heure de déplacement (ou reporter).
- Reporter également les achats de mobilier
- Frais de réception : si elles sont à destination de l'extérieur les garder mais sont à étudier avec une grande attention lorsqu'elles sont en interne.

Toutes ces mesures sont globales et à adapter localement. Il revient donc aux directeurs des composantes de faire des arbitrages.

Il n'y a pas de négociation possible sur la somme (25%) ni de négociation possible sur les délais pour les 3 prochains mois. Les dérogations ne sont pas acceptées.

Dans ce contexte très tendu une nouvelle réunion est planifiée vendredi 14 février 2025 avec le même périmètre pour des discussions sur la continuité de service et les économies à faire au niveau de l'université (risque de budget à la baisse par rapport à ce qui a été voté en décembre dernier, vraisemblablement 10% de baisse).

Une partie des crédits de l'apprentissage a été redonnée. Le budget est actuellement soumis aux votes des députés mais nous n'avons pas d'information à ce jour sur la dotation globale de fonctionnement attribuée à l'établissement et devons tout de même avancer. Pour cela les différentes commissions vont continuer de statuer sur les différentes aides (commission RI pour l'aide complémentaire à la mobilité internationale, commission formation pour les voyages pédagogiques...)

Pour information, la fondation UP n'a pas financé (au regard du contexte budgétaire) les voyages pédagogiques.

Réunion commission recherche (VP recherche et directeurs de laboratoires) où il a été question aussi de la continuité de service mais qu'avec 25% pour les missions.

Le Directeur rappelle que cette restriction budgétaire concerne uniquement les fonds de l'état (90% de notre dotation vient de ce que nous donne l'université, nous avons très peu de ressources propres).

Une directrice de laboratoire précise qu'il était question de 25% au niveau de l'université, que si certains laboratoires avaient vraiment besoin cela devait se compenser avec d'autres. Il n'a pas été donné volontairement de grandes orientations pour laisser le soin à chaque directeur de laboratoire d'estimer ce qui était le plus important pour la continuité des recherches de son laboratoire.

Cas particulier : le voyage pédagogique en Italie.

Monsieur Mottet, VP Relations internationales, a confirmé à la directrice du pôle musique et danse qu'il sera appliqué une décote de 10% sur la somme accordée par le GSI.

La directrice s'inquiète car attendre mi-mars (6 semaines entre le vote du budget à Paris et les retombées probables ici) obligera à effectuer les achats au dernier moment impliquant un fort risque d'augmentation des prix.

4. Méthode pour le classement des demandes dans le cadre du prochain dialogue RH

La présidence a demandé à l'ensemble des composantes d'effectuer un classement de 1 à N des demandes de poste.

C'est une nouvelle démarche qu'il nous faut inventer. Pour cela il a été proposé aux membres du conseil d'UFR, un conseil exceptionnel jeudi 27 mars 2025 avec pour unique ODJ ce classement.

Le Doyen a demandé aux directeurs de départements et de laboratoires de remonter leurs besoins (appelés « expression des besoins » par la présidence) au plus tard le 07 mars 2025 et souhaite discuter de la méthode à mettre en place pour effectuer ce classement.

Pour cela les membres du conseil ont reçu des tableaux chiffrés collectés par Éric Marceau (responsable administratif) et Patricia Etien (responsable RH) pour avoir des éclairages pour des argumentaires.

Quels critères retenir ?

- Taux d'encadrement
- Ration PU/MCF
- Aspect recherche
- Chercheur/doctorant
- Prise en compte des chercheu.se.seur.s CNRS ?

Quelle pondération entre ces critères ?

Comment mettre en place une approche pluriannuelle ?

Les questions sont posées aux membres du conseil d'UFR.

La lecture du tableau donnant des chiffres à la rentrée 2024 est complexe, semble comporter des erreurs ou difficile à relever en l'état. Les élus demandent de le retravailler en tenant compte des éléments suivant :

-taux d'encadrement :

- Licence + master

-ratio PU+DR /MCF :

- Par section CNU et labos

-Nombre HDR (= encadrement doctorat) :

- Par section CNU et Labos

Le Doyen enverra demain vendredi 14 février, un tableau Excel partagé à tous les membres du conseil d'UFR (comme cela lui est demandé par les élus) afin que les rédacteurs (directeurs de départements et de laboratoires) modifient et/ou complètent les données du tableau pour permettre ensuite d'effectuer des calculs pour aider au classement.

Un membre du conseil demande s'il est possible de catégoriser tout de même comme l'an passé ?

Le Directeur rappelle qu'il faut intégrer que notre proposition sera redébatue au niveau de la présidence car celle-ci devra tenir compte des classements également effectués au niveau 14 composantes et des 2 services centraux et communs .

5. Point Recherche

Le Directeur prend la parole au nom de l'Assesseur à la Recherche excusé car il reçoit une délégation italienne dans le cadre d'une exposition dont le vernissage se déroule en ce moment même.

Les postes de chercheurs :

L'Assesseur à la Recherche insiste sur le caractère recherche des postes. Il ne faut pas oublier l'aspect recherche et le prendre en compte aussi dans le dialogue RH.

Les « Key labs » :

Rappel :

Lors de la réunion du 12 décembre 2024 il a été annoncé que le CNRS donnera le statut de « KEY LABS » à 25% de ces laboratoires (sur les 860 UMR). Ils recevront alors des moyens supplémentaires, ceci en raison de la compétition internationale qui impose de faire porter un effort particulier sur un nombre plus restreint d'unités (celles qui sont le plus en capacité de répondre aux exigences de cette compétition). Une inquiétude plane donc sur la majorité des UMR.

Ce qualificatif serait attribué pour une durée de cinq ans et sera renouvelable au fil de l'eau.

Une pré-liste serait déjà établie et serait prochainement finalisée à l'issue d'un dialogue avec les universités et les organismes partenaires et le pourcentage d'UMR concernées pourra évoluer à la marge (selon les informations d'AEF info).

Les représentants du CERCA et MIGRINTER expliquent qu'un moratoire a été décidé suite à la mobilisation de l'ensemble des laboratoires contre la mise en place des « key labs ».

Il n'est pas pour l'instant question de les annuler mais il est question de relancer une discussion. La mise en place ne se fera donc pas dans l'immédiat.

Le Directeur confirme qu'à l'UFR SHA sont concernés par les « Key labs » MIGRINTER, le CERCA et le CESC.M.

Publications au PUR :

L'Assesseur à la Recherche a constaté qu'il y avait peu de demande émanant de SHA et souhaite rappeler la procédure si l'on veut publier un livre au PUR :

Se rapprocher du représentant du PUR à l'université, Frédéric Chauveau ou écrire à Jérôme Grévy afin qu'il fasse passer la demande.

Ne pas hésiter à solliciter le PUR car il est dommage de ne pas bénéficier du quota auquel nous avons droit.

Une élue explique le manque de lisibilité sur la façon dont fonctionne la sélection des dossiers, les réunions sont très éloignées les unes des autres, les délais de publication sont eux aussi très longs ce qui limite les recours des collègues. Il faudrait demander à l'Assesseur un moment d'échange pour mieux comprendre le processus.

Le Directeur transmettra les demandes afin que ces questions soient abordées lors d'une prochaine commission recherche.

6. Point Formation

❑ Retour réunion des Assesseurs du 06/02/2025 :

- ✓ Calendrier des Licence Pro (2 parcours à SHA) :

Notre VP Formation Lydie Ancelot souhaite :

- Un calendrier uniforme.
- Un recrutement du 24 février au 01 avril 2025 inclus

Réponse aux candidats au plus tard le 18 avril 2025.

- Possibilité d'une phase complémentaire du 05 mai au 21 mai 2025 (si des places sont disponibles et sur décision de la composante).

Réponse au plus tard le 12 juin 2025.

- ✓ Préconisation du ministère :

Module transition écologique pour développement soutenable (TEDS) avec 5 thématiques :

Changement climatique, biodiversité, ressources (éco circulaire), équipe sociale et transition juste, limites planétaires.

Le ministère demande d'intégrer à l'intérieur de ce module 30 heures d'enseignement (en plate-forme). Ce module sera intégré dans les diplômes dès le premier cycle de la rentrée 2025.

Nous en sommes à la phase test. Problème, ce module est destiné aux L3 qui seront présents que jusqu'en avril (délai trop court pour effectuer le test).

La possibilité de le faire avec des M1 a été avancée mais n'a pas été retenue par l'équipe présidentielle.

- ✓ Conseil de perfectionnement :

HCERES va exiger les CR pour toutes les formations.

- Proposition d'une trame de CR commune à l'établissement
- Souhait que ces conseils aient lieu avant juin pour une prise en compte lors des dialogues de gestion.

Si cela n'est pas possible, communiquer le CR du conseil de perfectionnement de l'année précédente.

Une élue demande si pour les licences il n'est pas obligatoire d'avoir une présence de professionnels ? est-ce toujours d'actualité ? y-a-t-il des documents se rapportant à ce point ?

L'Assesseure adjointe à la Formation va envoyer la charte en vigueur (17 octobre 2024).

À ce jour la trame n'est pas encore disponible mais elle sera mise en ligne à sa finalisation, ceci avant fin mai.

☐ Retour Commission formation SHA du 23 janvier 2025 :

- ✓ Calendrier accès à l'année en cours de cycle (L2, L3, M2)

Finalisation du calendrier (sur Ecandidat pour les M2, L2 et L3) :

→ M2 (**inchangé**) : période candidature du 28/04/2025 au 28/05/2025 et une réponse aux candidats au plus tard le 27/06/2025.

→ L2 et L3 (**nouveau**) : période candidature du 05/05/2025 au 04/06/2025 et une réponse aux candidats au plus tard le 04/07/2025.

L'ouverture d'une phase complémentaire est possible pour les entrées en L2 et L3. Le département doit dans ce cas le remonter à la composante avant mai. Pas d'harmonisation de calendrier au niveau de l'UP.

Si phase supplémentaire, le notifier début juillet dernier délai pour que les étudiants puissent s'organiser.

Ce point sera rajouté à la prochaine commission formation. Demander à Catherine Tréhondat de préparer (via E. candidat) les éléments pour la discussion.

- ✓ Premiers résultats de la certification PIX

Filières	Certificat validé en 2025
Géographie	70,83
HAA	91,66
Sociologie	73,41
Musicologie	93,10
Philosophie	78,57
Histoire	92,22
Psychologie	83,69
TOTAL	83,30%

De bons résultats, certainement liés à la note désormais intégrée dans une UE.
Merci à Paul Juttau pour les éléments transmis.

✓ Emplois du temps et langues

La responsable des EDT étudie la faisabilité de mettre les cours de langues sur une demi-journée en Licence (hors Psycho) ceci pour libérer des créneaux aux UE disciplinaires. Ce serait le mercredi avec la mise en application pour la rentrée 2025.

✓ Réorientés L1 vers Psychologie (filiale en tension)

Pour réorienter vers la psychologie au deuxième semestre il est demandé d'anticiper la date de candidature, avant les vacances de Noël, pour effectuer les évaluations et procéder au classement.

Le nombre de place est limité et le fait de recevoir les demandes au fil de l'eau peut créer de l'inégalité, d'où la volonté de tout examiner d'un bloc.

Des renseignements sont pris auprès de l'UFR STAPS (filiale également en tension) pour s'inspirer de leur méthode.

Une élue alerte car nous allons dans ce cas valider des dossiers avant même de savoir si les étudiants ont validé leur année précédente (cf. les dates de l'an passé).

Il faut dans ce cas accepter leur dossier sous réserve qu'ils aient leur année précédente ?

La question sera clairement posée à la prochaine réunion des assesseurs.

7. Point Étudiant

4 objectifs :

- ✓ Établir un constat de l'existant.
- ✓ Lister et prioriser les attentes.
- ✓ Déterminer les canaux à privilégier.
- ✓ Imaginer et maquetter le nouvel ENT.

Une rencontre est planifiée avec les délégués le 06 mars prochain.

Un élu étudiant prend la parole concernant l'occupation des locaux depuis le début de la semaine des bâtiments A3, A4, et certain de SFA pour qu'un maximum de personnes puissent venir aux AG liées à la réforme budgétaire et prennent part aux actions. Beaucoup d'étudiants sont inquiets par rapport à leur TD (si absence notifiée, perte des bourses) alors qu'ils souhaiteraient prendre part à la lutte.

La Présidence a refusé de mettre en place des dispenses d'assiduité.

Étant donné que les occupations se sont très bien passées, il est demandé à la composante SHA d'accorder la dispense d'assiduité (comme l'a fait le doyen de L&L) car plus le nombre de doyen accordant cette dispense augmentera, plus la lutte sera commune et permettra peut-être de faire évoluer les choses.

Il est demandé au conseil d'UFR de soutenir le mouvement de lutte étudiant.

Le Directeur explique, que même si le mouvement se passe plutôt bien comparé à la semaine dernière, il ne faut pas faire l'erreur de nous comparer à L&L et prendre en compte 3 différences majeures :

- ✓ Nous avons à SHA 3 bâtiments (1 seul en L&L)
- ✓ Nous avons nos propres laboratoires (à la MSHS pour L&L)
- ✓ Nous avons 2 bâtiments patrimoniaux (Fumé et Berthelot) où nous devons être très attentif car se sont de vieux bâtiments qui demandent une attention toute particulière.

Concernant l'assiduité le Directeur a déjà échangé avec des étudiants (dont l'élu étudiant qui s'exprime devant le conseil) et ne pense pas qu'un enseignant ait pénalisé un étudiant parce qu'il est mobilisé, ne comprend donc pas la demande et fait remarquer que jusqu'ici personne ne rentrait même pas les chercheurs !

Une élue annonce qu'il y aura un appel à une mobilisation très forte la semaine prochaine, jeudi 20 février sera un jeudi « noir ».

Un membre invité explique être favorable pour soutenir les étudiants, souhaite que l'UFR donne de sa voix et tienne compte de la demande d'absence d'assiduité afin d'éviter aux étudiants d'être dans l'obligation de faire des demandes individuelles de dispense.

Une élue a besoin de savoir avant de prendre part au vote si les EC qui ont leur bureau à l'intérieur des bâtiments pourront accéder à leur bureau ?

Réponse à laquelle l'élu étudiant confirme que les accès ne seront pas bloqués.

Une autre élue remercie les étudiants et veut les soutenir car devant toutes ces nouvelles il est important de ne pas se laisser écraser et de pouvoir s'exprimer.

Le Directeur propose 2 votes, un pour l'assiduité et un deuxième pour la durée, ce que refuse un certain nombre de membres du conseil d'UFR.

Il est donc décidé de procéder au vote pour ou contre « l'absence d'assiduité » jusqu'au 27 mars prochain (date du prochain conseil d'UFR).

L'absence d'assiduité pour les étudiants est adoptée avec :

12 oui
8 non.

Le Directeur enverra un mail à toute la communauté SHA (étudiants compris) pour les aviser de la décision du conseil d'UFR.

8. Point BIATSS

Pas de point à aborder.

9. Point RI

L'Assesseure reporte son point RI au conseil d'UFR du 15 mai (en première partie).

10. Questions diverses

Une élue souhaite aborder 2 sujets :

1. La situation en L&L liée à un conflit interne. Une doctorante a planté sa tente devant l'UFR et a entamé une grève de la faim jeudi dernier. Les personnels de l'hôpital psychiatrique sont venus la chercher pour l'interner jusqu'à lundi.

Cette situation est jugée très choquante et d'une grande violence. Une enquête va être menée.

2. Faire part de sa contestation sur le mode opératoire utilisé par l'université pour traiter les demandes de prolongation du délai d'exercice. Il n'y a pas de dossier et un avis est demandé au Doyen. Elle souhaite que la façon dont la question est gérée par l'université soit revue.

Pourquoi ce mode de fonctionnement ?

L'élue informe qu'elle va saisir son syndicat et qu'il en sera question lors de la réunion section CNU du 14 février.

Un membre du conseil émet l'idée que le Conseil d'UFR puisse décider de critères communs pour guider la direction du Doyen et permettre d'orienter une décision. Ce cadrage donnerait des repères.

Le conseil d'UFR est informé et le Directeur invite l'élue à se rapprocher de la Présidence n'étant pas dépositaire de la procédure.

Prochains rendez-vous :

- 20/02 commission Formation
- 06/03 commission Recherche (report le 17/04)
- 13/03 commission Culture
- 20/03 commission Relations internationales

- 27/03 conseil d'UFR exceptionnel
- 03/04 commission Formation
- 17/04 commission Recherche

**Le responsable des services,
Éric MARCEAU**



**Le Directeur,
Jean Louis YENGUÉ**



**La secrétaire de séance,
Agnès Joly**

